Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260330-2026_027-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du lundi 30 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	

Vote	
Aucun	
Pour	: 0
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **08/04/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 mars 2026.
L'an 2026, le 30 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline , M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. LEMETAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, M. CHILOU Hervé, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M.ROLLAND Thierry, Mme CLEMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANDO Géraldine à Mme GUIHARD Lydie

Secrétaire de séance : Mme GOGUET Pascale

DÉLIBÉRATION 2026 -027 Constitution des commissions permanentes du Conseil municipal

Rapporteur : M. Arnaud GUINARD, Maire.

La préparation des dossiers soumis au Conseil municipal et la réflexion sur les sujets d'intérêt communal imposent la mise en place de commissions à caractère permanent.
L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de constituer ces commissions. Le Maire en est le président de droit. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président, qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de 1 000 habitants ou plus, la composition des différentes commissions doit par ailleurs respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Il est proposé de créer, pour la durée de ce mandat, 8 commissions permanentes au sein du Conseil municipal, épousant les périmètres d'attribution des adjoints, à savoir :

1- Une commission « Urbanisme - Logements – Développement économique et commercial » ;
2- Une commission « Bâtiments - Voirie - Espaces et équipements publics - Sécurité publique » ;
3- Une commission « Santé - Solidarité - Séniors » ;
4- Une commission « Finances - Personnel » ;
5- Une commission « Enfance – Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires » ;
6- Une commission « Sports – Culture – Vie associative » ;
7- Une commission « Cadre de vie, mobilité et transition écologique » ;
8- Une commission « Communication ».

Comme précédemment, il est proposé que ces commissions permanentes du Conseil municipal comprennent chacune 8 (huit) membres, non compté le Maire.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260330-2026_027-DE

Afin de respecter la représentation au sein des commissions des différentes tendances du Conseil municipal, il est proposé de nommer dans chacune d'elle 6 (six) élus issus de la liste « Unis pour Romillé » et 2 (deux) élus issus de la liste « Romillé ensemble ». Il est également proposé, pour le bon fonctionnement des commissions et l'implication de tous, qu'un même Conseiller municipal ne siège dans la mesure du possible que dans trois commissions au maximum.
La désignation et la composition des commissions permanentes du Conseil municipal pourront être revues lors de l'établissement du Règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil municipal est invité à constituer les commissions permanentes du Conseil municipal dans les conditions ci-dessus exposées.

Après appel des candidatures, les commissions proposées sont, d'un commun accord, formées comme suit :

INTITULE COMMISSION	MEMBRES
Urbanisme - Logements – Développement écono-mique et commercial	Pascale GOGUET, Christine ROUSSIN, Hervé CHILOU, Erwan LE VAILLANT, Aude BAREL, Louis TALLENDIER, Laurent BEUCHET, Philippe BARDEL.
Bâtiments - Voirie – Espaces et équipements publics - Sécurité publique	Manuel DE OLIVEIRA, Lydie GUIHARD, Hervé CHILOU, Jean-Christian PERROCHEAU, Thierry ROLLAND, Valérie CLÉMENT, Philippe BARDEL, Mohamed EL YAZIDI.
Santé - Solidarité - Séniors	Rozenn COTTO, Armel LEMETAYER, Solen LE DEUN, Jean-Christian PERROCHEAU, Vincent HARDÉ, Anaïs JAMES, Catherine DESCAMPS, Valérie ÉTIENNE.
Finances - Personnel	Ludovic ÉPAILLARD, Pascale GOGUET, Erwan LE VAILLANT, Valérie CLÉMENT, Aude BAREL, Louis TALLENDIER, Laurent BEUCHET, Mohamed EL YAZIDI.
Enfance – Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires	Roseline MESMIN, Frédéric GRASBON, Christine ROUSSIN, Solen LE DEUN, Thierry ROLLAND, Anne LE BIHAN-RAVARY, Valérie ÉTIENNE, Mohamed EL YAZIDI.
Sports – Culture – Vie associative	Frédéric GRASBON, Manuel DE OLIVEIRA, Rozenn COTTO, Roseline MESMIN, Géraldine DANDO, Jean-Christian PERROCHEAU, Valérie ÉTIENNE, Philippe BARDEL.
Cadre de vie, mobilité et transition écologique	Lydie GUIHARD, Pascale GOGUET, Ludovic ÉPAILLARD, Anne LE BIHAN-RAVARY, Vincent HARDÉ, Louis TALLENDIER, Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET.
Communication	Rozenn COTTO, Ludovic ÉPAILLARD, Frédéric GRASBON, Lydie GUIHARD, Armel LEMETAYER, Géraldine DANDO, Catherine DESCAMPS.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260330-2026_027-DE

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

